Association Les Amis de la Ferme Jean Bertrand Brunet

AMAP Ferme de la Bilouterie

93170 Bagnolet 3, grande rue 89120 DOLLOT

**Contrat d'engagement Saison 3 : Janvier/décembre 2017**

Les signataires du présent contrat s'engagent à respecter les principes et engagements suivants, dont certains définis dans la Charte des *AMAP (consultable sur le site des Amis de la ferme).*

*ATTENTION : LES MODALITES DE REGLEMENTS CHANGENT. LISEZ BIEN LE CONTRAT*

***Engagements de l'adhérent :***

\* Faire un chèque de caution de 30 euros à la signature du contrat,

\* S'engager à venir chercher et à payer sa ou ses volailles lors des distributions. En cas d'oubli, l'adhérent se verra attribuer la dernière volaille et s'engage à la régler au producteur.

\* assurer au moins 2 permanences de distribution sur la durée de la saison.

***Inscription uniquement par mail à sylvie.beyssen@gmail.com. La prise en compte de votre adhésion sera effective après réception du contrat à l'adresse suivante : Sylvie Beyssen 7 allée des Grands Champs 93170 Bagnolet***

***Engagements de l’aviculteur partenaire :***

\* livrer le premier jeudi du mois des produits issus de l’agriculture paysanne, de qualité, frais, de saison, de sa ferme: poulets, canards, canettes, pintades, ...

\* être le plus possible présent aux distributions, donner régulièrement des nouvelles de son exploitation, et accueillir les adhérents sur sa ferme le cas échéant.

\* être transparent sur le mode de fixation du prix et ses méthodes de travail.

***Engagements communs:***

Les partenaires s'engagent à partager les risques et bénéfices naturels liés à l'activité agricole (aléas climatiques, ravageurs et maladies), et, en général, à participer dans la mesure de leurs possibilités à la vie de l’association, en particulier en se tenant au courant des informations diffusées via le site Internet. En cas de situation exceptionnelle (catastrophe climatique, etc.), les conditions d'application de ce contrat pourront être revues lors d'une réunion spécifique, réunissant les adhérents, l'agriculteur partenaire et un représentant du réseau régional des AMAP. Les adhérents sont prévenus par mail ou téléphone.

***Planning des distributions :***

10 distributions de volailles selon le calendrier donné par le producteur.

***Prix et poids :***

Poids approximatif d’environ 1,5 à 2,5 kg pour les poulets, poules et pintade. Le poids des canards peut monter jusqu'a 3,5 kg. Notez bien qu'en toute logique il y a plus de choix au début qu'à la fin de la distribution, même si nous veillons à ce que tous les adhérents puissent au cours de l'année profiter de la variété des volailles proposées.

Prix: l'adhérent paye au producteur le montant de la (ou les) volaille(s) choisie(s) le jour même. L'adhérent ne peut prendre ni plus ni moins de volaille que ce qu'il a mentionné dans son contrat.

Les prix au kilo sont affichés sur le site internet.

***Lieu et horaires de distribution:***

\*Jardin partagé de la Plage arrière, jardin du Plateau rue Louise Michel Bagnolet 93170

\*Le premier jeudi de 19h30 à 20h15.

Les dates des distributions et les distributeurs inscrits sont affichés dans le calendrier, page d’accueil du site des Amis de la Ferme, dès que ces éléments seront connus.

***Modalités d’inscription :***

* 1 chèque d’adhésion de 15€ à l’ordre des Amis de la Ferme (Le bulletin d’adhésion est à télécharger sur le site, et à joindre complété au contrat).
* 1 chèque de caution de 30 euros, récupérable ou détruit à la fin de la saison.
* le contrat d’engagement signé, vos coordonnées complètes, y compris adresse email lisiblement inscrite, les communications se faisant essentiellement par ce biais.

Dossier complet à envoyer à : Sylvie Beyssen 7 allée des Grands Champs 93170 Bagnolet (pas de réservation par mail ou téléphone, pas d’envoi en AR). Un mail vous sera envoyé à réception des documents.

Possibilité de s’inscrire en binôme, chaque partenaire comptant pour 1 adhérent et devant donc s’acquitter de l’adhésion.

Si vous êtes déjà adhérent de l’une ou plusieurs des Amap, précisez lesquelles (légumes, œufs, miel, produits laitiers, biquette, pain, huile/ citrons, confitures, etc...) :

***Type de contrat proposé :*** 1 Nb de volailles, 1 fois par mois

Ex: - 1 volaille par mois : à régler sur place par chèque, (montant étiqueté sur votre volaille).

- 2 volailles par mois : à régler sur place par chèque (sommes des montants de vos volailles).

**Attention : Les adhérents qui ne viennent pas chercher leurs volailles lors des distributions doivent quand même s'acquiter du montant au producteur dès lors qu'elle n'a pas trouvé de repreneur.**

Ce contrat signé par les différentes parties, sera conservé au siège de l'association. Une copie pourra être délivrée sur demande.

Je m’engage à me conformer à la charte des AMAP et à faire une ou deux distributions au cours de la saison conformément au type de contrat que j’ai choisi.

**Nom de l'adhérent:**

**Adresse:**

**Tél fixe / portable:**

**e-mail:**

**Fait à le**

Adhérent Jean-Bertrand BRUNET Membre collectif AMAP

**signatures:**

Nous vous recommandons de faire une copie de votre contrat (pages 1 et 2) avant envoi.